

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Charte de mobilisation pour la rénovation énergétique des copropriétés : les syndicats professionnels de Lyon et la région Rhône-Alpes s'engagent à leur tour !

Lyon, le 8 juin 2015

Sous la présidence d'honneur du Président du Conseil Régional Rhône-Alpes, le Plan Bâtiment Durable a recueilli de nouvelles signatures de sa charte de mobilisation des syndicats professionnels en faveur de la rénovation énergétique des copropriétés.

En présence de la Vice-présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes déléguée au logement, à la politique de la Ville et aux Solidarités, et de Philippe Pelletier, président du Plan Bâtiment Durable, une quinzaine de syndicats signataires se sont engagés à promouvoir les enjeux de la transition énergétique et la réalisation d'audits énergétiques ambitieux à l'occasion des prochaines assemblées générales de copropriété.

Avec plus de 8,5 millions de logements en copropriété au niveau national, la rénovation énergétique de ce segment du parc résidentiel constitue l'un des prochains enjeux du plan de performance énergétique des bâtiments.

Un nouvel engagement régional pour la performance énergétique des copropriétés

Lancée le 24 mars 2015 à Paris, et après une première déclinaison locale de la charte à Marseille le 29 mai 2015, ce sont les syndicats professionnels de Lyon et sa région qui se sont engagés à leur tour par la signature de la charte de mobilisation pour la rénovation énergétique des copropriétés.

Cette signature a eu lieu à l'Hôtel de Région Rhône-Alpes en présence de nombreux acteurs institutionnels dont l'ADEME et la DREAL qui pilotent avec la région le Plan Bâtiment Durable régional, et avec le concours actif du cluster Rhône-Alpes Eco Energies.

Cette nouvelle déclinaison régionale montre l'engagement des acteurs de la filière sur l'ensemble du territoire.

Une démarche volontaire d'information et d'action pour la rénovation énergétique des copropriétés

Par la signature de cette charte, les signataires déclarent s'engager dans un processus volontaire et coordonné afin de favoriser la rénovation énergétique des immeubles collectifs en copropriété.

Les syndicats professionnels s'engagent à rechercher une amélioration globale de la copropriété en s'appuyant sur le levier de la rénovation énergétique de l'immeuble et en allant, chaque fois que possible, au-delà des strictes obligations réglementaires.

A travers cette charte, les signataires déclarent d'une part, s'engager à se former, à porter vis-à-vis des syndicats de copropriétaires le discours en faveur de la rénovation énergétique et de l'amélioration générale de la copropriété, à proposer de manière anticipée la réalisation des audits énergétiques ou DPE collectifs obligatoires, et d'autre part, à informer les copropriétaires de nature à anticiper cette obligation d'un an.

Les signataires s'engagent également à promouvoir la réalisation d'audits énergétiques, notamment dans les copropriétés pour lesquelles la loi prévoit simplement la réalisation d'un DPE collectif.

L'ensemble de ces engagements sera suivi par le Plan Bâtiment Durable.

Contact presse

Anne-lise Deloron

01 40 81 33 05 / 06 59 46 99 00

anne-lise.deloron@developpement-durable.gouv.fr

www.planbatimentdurable.fr

